

**Bureau du 1 avril 2008**

**Décision n° B-2008-6101**

commune (s) : Dardilly

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Charrière et appartenant à l'association syndicale Les Marsaults**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 18 mars 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin de Charrière à Dardilly, une parcelle de terrain de 44 mètres carrés environ dépendant de la propriété de l'association syndicale des Marsaults cadastrée sous les numéros 64 et 66 de la section AD et située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette association syndicale céderait le bien en cause à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de Charrière à Dardilly et appartenant à l'association syndicale les Marsaults.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'opération de programme individualisée n° 1067 le 18 décembre 2007 pour 1 400 000 €.

**4° - Cette acquisition** fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822,

- en dépenses réelles : compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,